

PROGRAMME sur 1 an Formation Diplômante CAP Accordeur de Pianos

RNCP

Fiche n°36339

Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date de publication de la fiche : 12-04-2022

Prérequis :

Le candidat doit avoir :

- un projet professionnel en lien avec la facture musicale,
- la possession d'un diplôme de niveau CAP minimum est indispensable (elle permet d'obtenir une dispense des matières générales),
- une pratique minimum du piano (savoir jouer un morceau niveau débutant) ainsi qu'une connaissance minimum de solfège sont indispensables,
- de l'adresse dans la pratique d'activités manuelles,

Le formateur vérifie ces prérequis lors de la préadmission du candidat.

Le candidat détenteur d'un BAC ou plus, est dispensé des épreuves de langues vivantes.

Seul le candidat détenteur d'un CAP/BEP/Bac Pro hors mention langue vivante, devra passer l'épreuve de langue (cette matière n'est pas dispensée dans le programme Accordeur de piano ; le candidat devra acquérir les compétences requises par ses propres moyens).

Objectifs de la formation en lien avec le référentiel :

Aptitudes et compétences :

La personne titulaire du CAP accordeur(se) de piano est un professionnel(le) qualifié(e). Ses connaissances techniques et ses savoirs faire lui permettent d'assurer la maintenance, les petites réparations courantes, le réglage et l'accord des pianos droits neufs et d'occasions aussi bien en atelier, qu'en magasin ou en clientèle.

Ses compétences techniques s'appuient sur une bonne culture artistique. Cela lui permet d'établir un diagnostic de l'instrument, de vérifier et de faire les réglages nécessaires, d'accorder le piano au diapason souhaité et de tester l'instrument préparé.

Ses connaissances lui permettent également d'informer et de conseiller la clientèle sur le choix d'un piano ainsi que sur sa maintenance.

Lieu de la formation

CESDV IJA – 37 Rue Monplaisir – 31400 TOULOUSE

Dates, durée et horaires

La formation se déroule en continu **du 2 septembre 2024 au 16 juin 2025**

La formation théorique est de **1 035h**. La pratique professionnelle en entreprise est de **105h** soit 3 semaines

▪ Les horaires hebdomadaires :

35h00 par semaine de présence effective

Lundi : 8h-12h / 13h-18h (9h)

Mardi : 8h-12h / 13h-18h (9h)

Mercredi : 8h-12h / 13h-18h (9h)

Jeudi : 8h-12h (4h) / 13h-17h (4h de travail en autonomie à réaliser sur les pianos)

Les dates du stage de pratique professionnelle en entreprise prévues à l'emploi du temps annuel (joint) sont positionnées à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'entreprise et/ou du stagiaire. Les dates d'examen du CAP sont susceptibles d'être modifiées, elles dépendent du Rectorat.

Le nombre de stagiaires prévu est de 6 maximum par an parmi lesquels participent des personnes déficientes visuels bénéficiant d'un aménagement de formation (sur 3 ans) et d'épreuves.

Déroulement de sélections

1 entretien téléphonique et une journée de pré-admission sont organisés

Les inscriptions sont clôturées le 31 mai 2024.

Tarifs

8200 Euros, net de TVA

Contacts :

David COUTO - d.couto@ijatoulouse.org – 05 61 14 82 22

Modalités d'évaluation :

Pour s'assurer des acquisitions, 2 CAP blancs sont organisés ainsi que des évaluations en cours de formation.

En fin de stage pratique, une évaluation est réalisée par le maître de stage.

Méthodes mobilisées :

Dans le cadre de la formation, le formateur assure une partie théorique et une partie pratique. Il y a également du travail autonome en atelier.

Accessibilité :

Notre organisme est un établissement médico-social et à ce titre accueille des personnes en situations de handicap. Nos locaux sont donc accessibles à tout handicap. Une étude est effectuée pour proposer des aménagements et une formation adaptée à chacun.

Pour les personnes déficientes visuelles les formations sont accessibles sur 3 ans (sur orientation de la MDPH).

Passerelle :

Suite à l'obtention de ce diplôme, s'ouvrent plusieurs possibilités :

- continuer vers une formation en brevet des métiers d'Art option piano,
- postuler pour un poste de technicien accordeur de pianos dans un magasin ou un atelier
- s'installer à son compte sous différentes formes juridiques possibles.

Informations poursuite parcours

Taux satisfaction des apprenants à la suite de l'enquête de satisfaction : 100% pour la session 2022-2023.

100% de taux réussite au CAP

Le CAP est acquis si tous les blocs de compétences sont validés.

Suite à l'obtention du CAP : le stagiaire peut s'installer à son compte, être salarié dans une entreprise, continuer une autre formation (brevet des métiers d'art option piano)

Moyens et méthodes pédagogiques :

Le centre de formation dispose d'un grand atelier et de cabines individuelles équipées de pianos.

La formation théorique reste toujours au plus près de la pratique et l'espace servant à donner les cours théoriques professionnels en lien avec le piano est inclus dans l'atelier afin de permettre d'ancrer les cours théoriques sur des supports pratiques.

Le nombre de stagiaires est volontairement limité à 6 personnes par promotion afin de garantir une formation de qualité adaptée de manière individuelle à chaque apprenant(te).

Matériels :

Cabines d'accord,

Kit d'accord mis à disposition pour la formation (mais pas pour l'examen)

Pianos

Etabli et outillage

Ordinateurs

Les cours sont remis tout au long de l'année sur papier et/ou adaptés.

Contenu de la formation :

Les contenus de la formation répondent à une double finalité :

- Ils visent à donner au stagiaire les bases nécessaires pour intégrer à l'issue de son diplôme le marché du travail.
- Ils préparent le stagiaire à passer les différentes épreuves du CAP d'accordeur de piano, à savoir :

Les matières professionnelles :

- EP 1 : pratique professionnelle qui comprend une épreuve de réglage d'un piano droit, une épreuve d'accord d'un piano droit et une épreuve de maintenance d'un piano droit.
- EP 2 : technologie et culture artistique qui comprend une épreuve de solfège (théorie et écoute), une épreuve d'histoire de la musique et une épreuve de technologie liée au piano droit, d'organologie du piano et d'acoustique.
- PSE : Prévention Santé Environnement (cf programme éducation nationale). Cette matière est obligatoire pour les personnes ayant obtenu un BAC ou un diplôme d'études supérieures.

Contenu des matières professionnelles :

A - Pinçage et accord :

- 1) Découverte de l'outillage d'accord : les différentes clés d'accord, les canons, les démontes canon, les différents types de coins, les différents types de diapasons...
- 2) Le choix du canon adapté au chevillage du piano.
- 3) Développement de l'acuité auditive, de la posture et de la gestuelle de travail.
- 4) Initiation au pinçage sans mécanique.
- 5) Remise au ton avec mécanique :
 - Partition en quarts et quintes justes.
 - Partition en quarts et quintes tempérées.
 - Octaves médium, aigües et basses.
- 6) Accord :
 - Pose d'un diapason précis.
 - Partition d'accord : quarts et quintes tempérées, progressions des différents intervalles.
 - Travail sur les unissons.
 - Réalisation des octaves dans tous les registres du piano.
 - Notions de calage.
 - Ecoute critique et analyse du résultat.

B - Préréglage et réglage :

- 1) Découverte de l'outillage de préréglage et de réglage.
- 2) Choix de l'outil de réglage adapté.
- 3) Posture et gestuelle de travail.
- 4) Démontage et remontage de toutes les pièces de la mécanique.
- 5) Initiation au pré réglage :
 - Compréhension générale du préréglage.
 - Réalisation des préréglages de l'ensemble des marteaux dans un piano (défauchage, alignement, parallélisme des têtes).
 - Réalisation des préréglages du clavier.
- 6) Réglage de la mécanique et du clavier :
 - Posture et gestuelle de travail.
 - Recherche de côtes précises, travail sur les différentes étapes de réglages, réglage complet du piano droit.
 - Analyse critique du réglage.

C - Maintenance - Petites réparations :

- 1) Connaissance de l'outillage manuel, affûtage.
- 2) Connaissances des instruments de mesures et de contrôle, leurs principes d'utilisation.
- 3) Connaissance de l'outillage électroportatifs : ses atouts et ses limites.
- 4) Les règles de prévention et de sécurité relatifs à l'outillage et au travail en atelier.
- 5) Organisation de son plan de travail.
- 6) Changer une corde dans un piano droit en montage simple et en montage à cheval.
- 7) Mesurer les différentes côtes et relever les différentes caractéristiques d'une corde basse cassée pour en commander une identique.
- 8) Changer un manche de marteau.
- 9) Changer des axes sur les différentes pièces de la mécanique d'un piano droit.
- 10) Changer les garnitures d'axe des fourches.
- 11) Changer les ganses de fourches de noix de marteaux.
- 12) Remplacer les différents ressorts à l'intérieur de la mécanique : ressorts de rappel (cousu ou monté sur axe), ressorts boudin et ressorts d'étouffoirs.
- 13) Changer les différentes garnitures et sous garnitures de toutes les pièces du piano (noix de marteaux, contre attrape, attrape, lame d'étouffoir, boutons d'échappement).
- 14) Changer des lanières.
- 15) Changer les feutres de mortaises de balancier et d'enfoncement des touches du piano droit.
- 16) Changer le revêtement plastique d'une touche blanche.
- 17) Réparer une pièce de mécanique ou une touche cassée.
- 18) Poncer les têtes de marteaux.

D - Mise en situation :

- 1) Repérage, compréhensions et analyses techniques des dysfonctionnements mécaniques à l'intérieur d'un piano droit.
- 2) Détection de pannes sur un piano droit et propositions de solutions adaptées.
- 3) Initiation à l'élaboration d'un devis.

E - Technologie et acoustique appliqués au piano :

- 1) Anatomie du piano (meuble, structure harmonique, cordes – chevilles, mécanique, clavier) : nomenclature de toutes les pièces du piano.
- 2) Les différents matériaux employés dans le piano : feutres, cuirs, métaux, plastiques, bois, colles.
- 3) Influence de l'humidité et de la température sur le piano.
- 4) Approche théorique du préréglage et du réglage.
- 5) Notion de cinématique et de bras de levier.
- 6) Principes théoriques de l'accord : gammes, intervalles, battements, tempéraments...
- 7) Initiation aux calculs de cordes.
- 8) Notions générales de base d'acoustique.

F - Solfège :

- 1) Lecture de rythmes et de notes en clé de sol et de fa 4.
- 2) Dictées d'intervalles.
- 3) Théorie de solfège.

G - Pratique du piano :

H - Histoire de la musique :

- 1) Etude de l'histoire de la musique du Moyen-âge à l'époque contemporaine.
- 2) Technique d'écoute.

I - Organologie :

- 1) Initiation à l'organologie.
- 2) Découverte des instruments de musique en relation avec l'histoire de la musique.
- 3) Etude des dates clés de l'histoire du piano.
- 4) Découverte des différentes marques de piano.
- 5) Etude de l'évolution des techniques de la facture du piano au niveau de la structure harmonique, des mécaniques et du clavier.
- 6) Les nouvelles technologies installées dans le piano : systèmes silencieux.

J – Connaissance de l'entreprise :

- 1) Fonctionnement de l'entreprise.
- 2) Les entreprises de piano en France : localisation géographique, importance...
- 3) Devis, facturation, gestion de stock.
- 4) Notion de rentabilité.
- 5) Organisation d'un atelier, d'un magasin et de lieu de stockage.
- 6) Stage en entreprise.

K – Prévention Santé Environnement :

Qualité du ou des formateurs :

La formation Accordeur de piano est assurée par Monsieur Alexandre Bozsodi.

Diplômé facteur de pianos de l'Institut Technique Européen des Métiers de la Musique ainsi que de la Faculté de musicologie de Tours, il partage son temps entre la pratique en tant qu'artisan accordeur réparateur de pianos et la transmission d'un savoir artisanal en tant que formateur.

Cette double activité du formateur permet à la formation d'évoluer au plus près des réalités du terrain et de s'adapter en permanence à l'évolution du marché du piano et de la clientèle.

Par ailleurs, le formateur travaillant depuis plus de 20 ans dans un Centre pour déficients visuels a adapté cette formation au handicap et notamment au handicap visuel. Sa maîtrise du braille ainsi que du braille musical lui permet d'adapter les supports théoriques et les partitions aux stagiaires déficients visuels.

Evaluation de la formation / sanction de la formation :

Les évaluations ont lieu tout au long de l'année :

- Par du contrôle continu,
- Par de l'auto-évaluation,
- Par l'évaluation du maître de stage lors du stage en entreprise,
- Par un examen blanc,
- Et par l'examen final.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

En tant que centre médico-social, nous portons une attention particulière à tout stagiaire en situation de handicap.

Par ailleurs, pour les stagiaires déficients visuels intégrant la formation par le biais de la MDPH, nous proposons des enseignements spécifiques en fonction de la personne :

- Basse vision pour stimuler les possibilités visuelles,
- Locomotion pour l'apprentissage des techniques palliatives dans les déplacements,
- Apprentissage de la bureautique adaptée,
- Apprentissage du braille.

La formation dure alors 3 ans.